

## INFORMATION PRESSE

Paris, le 29 avril 2021

### Vaccination contre la Covid en France Au 29 avril 2021, près de 21 500 000 injections ont été réalisées

#### 1. Données de vaccination du jour et cumulées

Depuis le début de la campagne de vaccination en France, 15 226 412 personnes ont reçu au moins une injection (soit 22,7 % de la population totale et 29,0 % de la population majeure) et 6 256 387 personnes ont reçu deux injections (soit 9,3 % de la population totale et 11,9 % de la population majeure)<sup>1</sup>.

<i>Données provisoires</i>	<b>Injections des dernières 24 heures</b>	<b>Cumul au mois d'avril</b>	<b>Cumul total (depuis le 27 décembre 2020)</b>
<b>1<sup>ères</sup> injections</b>	351 421	6 677 630	15 226 412
<b>2<sup>èmes</sup> injections</b>	194 467	3 402 331	6 256 387
<b>Total</b>	<b>545 888</b>	<b>10 079 961</b>	<b>21 482 799</b>

#### 2. Quels sont les publics prioritaires ?

- Les personnes âgées résidant en EHPAD ou en USLD (~0,6 million de personnes) ;
- Les personnes âgées de 55 ans et plus ne résidant pas en EHPAD ou en USLD et les résidents âgés de 55 ans et plus hébergés en FTM – hors professionnels ci-dessous (~21,0 millions de personnes) ;
- Les professionnels de santé et intervenants d'établissements de santé ou médico-sociaux (~2,5 millions de personnes) ;
- Les pompiers et aides à domicile au service de personnes handicapées ou âgées (~0,6 million de personnes) ;
- Les personnes âgées de 50 à 54 ans inclus qui présentent des comorbidités (~1,0 million de personnes) ;
- Les personnes vulnérables à très haut risque de formes graves telles que mentionnées par le conseil d'orientation de la stratégie vaccinale (~0,8 million de personnes) ;
- Les personnes handicapées vulnérables prises en charge dans les foyers d'accueil médicalisés et les maisons d'accueil spécialisées (< 0,1 million de personnes) ;
- Les femmes enceintes à partir du 2<sup>e</sup> trimestre (~0,6 million de personnes).

<sup>1</sup> Données provisoires en attente de consolidation

### 3. Comment prendre rendez-vous pour se faire vacciner ?

Pour rappel, la prise de rendez-vous est possible :

- Via le site internet <https://www.sante.fr/> ;
- Chez un pharmacien, un médecin de ville (médecin généraliste, médecin spécialiste, ou médecin du travail) ou une infirmière pour les publics éligibles au vaccin AstraZeneca ;
- Via les dispositifs locaux mis à disposition pour aider à la prise de rendez-vous ;
- En cas de difficulté, via le numéro vert national (0 800 009 110) qui permet d'être redirigé vers le standard téléphonique d'un centre ou d'obtenir un accompagnement à la prise de rendez-vous.

Afin d'accompagner spécifiquement les personnes de 75 ans et plus souhaitant être vaccinées et n'ayant pas encore pu prendre rendez-vous, différents dispositifs nationaux d'aller-vers sont désormais déployés :

- Une campagne d'appels sortants de l'Assurance maladie à destination des personnes de plus de 75 ans qui ne sont pas encore vaccinées ;
- Un numéro coupe-file dédié : depuis le 31/03, ce numéro est indiqué dans un SMS envoyé par l'Assurance maladie aux personnes de 75 ans et plus non vaccinées.

Par ailleurs, pour faciliter la vaccination de certains professionnels considérés comme plus exposés au virus, des créneaux dédiés pour les plus de 55 ans ont été ouverts dans plusieurs centres du territoire national.

#### Liste des professionnels de 55 ans et plus pouvant bénéficier de ces créneaux de vaccination dédiés

**accin** **La vaccination POUR LES PROFESSIONNELS**  
(A partir de 18 ans)

**Je suis un professionnel :**

- De santé\*
- D'un établissement de santé
- D'un établissement ou service médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables
- Salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables
- Sapeur-pompier
- Vétérinaire

**N.B :**

- Certaines catégories de professionnels, âgés de 55 ans et plus, bénéficient de créneaux de vaccination dédiés.
- Retrouvez la liste complète et les modalités sur : [solidarites-sante.gouv.fr/publics-prisonniers-vaccin-covid19](https://solidarites-sante.gouv.fr/publics-prisonniers-vaccin-covid19)

Mon âge	Avec quels vaccins ?
DE 18 À 54 ANS INCLUS	<b>Pfizer-BioNTech ou Moderna</b> ✓ • En centre de vaccination • Dans mon établissement
55 ANS ET PLUS	<b>AstraZeneca ou Janssen</b> ✓ • En centre de vaccination • Dans mon établissement • Chez mon médecin traitant • Chez mon médecin du travail • En pharmacie • En cabinet infirmier <small>(sauf si une 1<sup>re</sup> injection a été réalisée avec le vaccin Pfizer-BioNTech ou Moderna)</small>
	<b>Pfizer-BioNTech ou Moderna</b> ✓ • En centre de vaccination • Au sein de mon établissement

\* Liste des professionnels sur [solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19](https://solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19)

www.solidarites-sante.gouv.fr



# La vaccination POUR LE GRAND PUBLIC

(à partir de 16 ans)

\* Liste sur [solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19](http://solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19)

Mon âge	Ma situation	AstraZeneca ou Janssen	Pfizer-BioNTech ou Moderna
<b>0 à 17 ans</b>		<i>Je ne suis pas concerné</i>	
<b>18 à 49 ans inclus</b>	Je n'ai pas de problème de santé →	<i>Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner</i>	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →		<ul style="list-style-type: none"> <li>En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant</li> <li>Sur mon lieu de soin</li> </ul>
<b>50 à 54 ans inclus</b>	Je n'ai pas de problème de santé →	<i>Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner</i>	
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19* →		<ul style="list-style-type: none"> <li>En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant</li> </ul>
<b>55 à 59 ans inclus</b>	Je n'ai pas de problème de santé →	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chez mon médecin traitant</li> <li>Chez mon médecin du travail</li> <li>En pharmacie</li> <li>En cabinet infirmier</li> </ul>	
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19* →	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chez mon médecin traitant</li> <li>Chez mon médecin du travail</li> <li>Sur mon lieu de soin</li> <li>En pharmacie</li> <li>En cabinet infirmier</li> </ul>	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chez mon médecin traitant</li> <li>Chez mon médecin du travail</li> <li>Sur mon lieu de soin</li> <li>En pharmacie</li> <li>En cabinet infirmier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant</li> <li>Sur mon lieu de soin</li> </ul>
<b>60 ans et plus</b>	Je suis en établissement pour personnes âgées →	<ul style="list-style-type: none"> <li>Au sein de mon établissement</li> <li>Chez mon médecin traitant</li> <li>Sur mon lieu de soin</li> <li>En pharmacie</li> <li>En cabinet infirmier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Au sein de mon établissement</li> </ul>
	Je vis à domicile (ou dans une autre structure) →	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chez mon médecin traitant</li> <li>Chez mon médecin du travail</li> <li>Sur mon lieu de soin</li> <li>En pharmacie</li> <li>En cabinet infirmier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>En centre de vaccination</li> </ul>

**N.B. :**

- Les femmes enceintes à partir du 2<sup>e</sup> trimestre de grossesse peuvent se faire vacciner en centre de vaccination.
- Les personnes en situation de handicap hébergées en maisons d'accueil spécialisées (MAS) et foyers d'accueil médicalisés (FAM) sont éligibles à la vaccination quel que soit leur âge. Les personnes de moins de 55 ans doivent être vaccinées avec les vaccins Pfizer-BioNTech ou Moderna ; celles de plus de 55 ans peuvent être vaccinées avec les quatre vaccins disponibles.
- Les résidents de 60 ans et plus dans les foyers de travailleurs migrants peuvent se faire vacciner au sein de leur foyer.



version : samedi 28 avril 2021

Contact presse : [presse-dgs@sante.gouv.fr](mailto:presse-dgs@sante.gouv.fr)